

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quatorze février, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame GRILLET Corinne, 1<sup>ère</sup> Adjointe

**Présents :**

**Adjoint au Maire :** BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux :** CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés :** de GOY Francis à VALENTIN Pierre ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PELLE T Sébastien à SECCO Laëtitia

**Absents excusés :** POCHAT-BARON Pascal, Maire ; CAMUS Isabelle

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 21
Représentés : 3
<hr/> Votants : 24

*Délibération n° D2023\_014 – FINANCES*

**Approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats**

Rapporteur : Corinne GRILLET, Première adjointe au Maire

Le compte administratif 2022 du budget de la commune, qui est conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, est présenté au Conseil Municipal. Il peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		431.878,81 €		4.115.795,28 €
Opérations de l'exercice	4.680.133,59 €	5.920.060,16 €	2.640.823,30 €	4.444.571,24 €
Totaux	4.680.133,59 €	6.351.938,97 €	2.640.823,30 €	8.560.366,52 €
Résultats de clôture		1.671.805,38 €		5.919.543,22 €

**Soit 7.591.348,60 Euros disponibles en caisse**

Les restes à réaliser sont les suivants :

- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 535.761,46 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : 374.531,00 €

Dans ce cadre, l'affectation du résultat est la suivante :

- Compte 001 – solde d'investissement reporté : 5.919.543,22 €
- Affectation au 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 1.000.000,00 €
- Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté : 671.805,38 €

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE le compte administratif 2022 du budget général de la Commune.**
- **Considérant l'excédent de fonctionnement, DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de 1.671.805,38 € comme suit :**
  - o 1.000.000,00 € à la section d'investissement au compte 1068
  - o 671.805,38 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002

Et de reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 5.919.543,22 €.

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

**Ainsi fait été délibéré**

**Les jour, mois et an que dessus**

**Au registre sont les signatures**

**Pour Extrait conforme**

**Le Maire,**

**Pascal POCHAT-BARON**

**La secrétaire de séance**

**Josette LABAYE**

**Certifié exécutoire**

**Télétransmission sous-préfecture le 27/02/23**

**Publication en ligne le 28/02/23**

**Pour le Maire et par délégation,**

**La Directrice Générale des Services**

**Pascale GRANDGIRARD**